



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 17/09/2024

Publication :
le 27/09/2024

Délibération n° D-2024-272

Recrutement - Recours au dispositif "service civique"

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Madame Yvonne VACKER, Madame Fatima PEREIRA.

Direction Ressources Humaines

Recrutement - Recours au dispositif "service civique"

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code du Service National, notamment ses articles L.120-1 à L.120-36,

Créé par la loi du 10 mars 2010 relative au service civique, ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (limite d'âge portée à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition de diplôme et souhaitant s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Les objectifs du recours à ce dispositif sont triples :

- la mobilisation de la jeunesse face aux défis nationaux sociaux et environnementaux ;
- permettre aux jeunes volontaires de mûrir, gagner en confiance et en compétences ;
- leur permettre de prendre le temps de réfléchir à leur avenir citoyen et professionnel.

Il est précisé que les volontaires se verront attribués une indemnité de 619,83 € dont 114,85 € versés par mois par la commune, soit 82% pris en charge par l'Etat.

Le service des Archives municipales de Niort a pour missions de conserver et de rendre accessibles les archives de la Ville de Niort.

A l'automne 2024, il va se doter d'un portail internet, en commun avec les archives de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Ce portail permet la diffusion en ligne de ses inventaires, d'archives numérisées, et plus généralement de ressources concernant l'histoire et le patrimoine local, accessibles à tous.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre en œuvre ce dispositif au sein des Archives municipales de la Ville de Niort, dans le but de faire vivre la mémoire commune, de promouvoir le patrimoine et de contribuer à la mise en valeur des archives de la Ville de Niort.

Plus particulièrement, il s'agirait d'accueillir un jeune volontaire, sur une période de 8 mois, pour assurer les missions d'intérêt général suivantes :

- effectuer des recherches dans les différents fonds d'archives et dans les publications existantes sur les sujets abordés,
- rédiger des contenus destinés à une diffusion en ligne sur le site des Archives : articles de présentation de documents d'archives, expositions en ligne...,
- participer à l'accueil du public des Archives municipales,
- participer à la conception, à la mise en œuvre et à l'animation de visites, de jeux pédagogiques, d'ateliers de découverte pour tous publics, d'actions de valorisation (dont exposition) ;
- participer à la sélection des documents à numériser, et ponctuellement à la numérisation, de documents d'archives destinés à faire l'objet d'actions de médiation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la mise en œuvre du dispositif service civique au sein de la collectivité ;

- autoriser la sollicitation en amont de l'agrément auprès de l'agence du service civique (réfèrent territorial, agent de l'Etat) ;

- autoriser la signature du contrat d'engagement de service civique avec le volontaire.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 37
Contre : 6
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Le Secrétaire de séance

Aurore NADAL

Le Président de séance

Jérôme BALOGÉ